

Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Économique de l'ONAP du 20.01.2023

Ordre du jour

- 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 17/11/2022
- 2- Concours de recrutements passés : résultats et prise de fonction
- 3- Concours de recrutements à venir :
 - violons tutti ; organisation, jury ...
 - alto 3ème soliste : organisation , date ...
- 4- Présentation par Sophie Platret de son poste : responsabilités et actions à venir
- 5- Budget du CSE : présentation du bilan 2022 et des ASC 2023
- 6- Déduction Forfaitaire Spécifique (DFS) de 20% : évolution possible
- 7- Gestion des feuilles SPEDIDAM : organisation et règles à définir
- 8- Déprogrammation des musiciens supplémentaires : gestion contractuelle et administrative
- 9- Horaires de travail pour les services de répétition : réflexion
- 10- Présentation de la saison estivale
- 11- Panneau syndical : demande d'installation
- 12- Tenues vestimentaires en concert : règlement et information
- 13- Victoires de la Musique 2023 : réflexion

- questions diverses

Questions SSCT :

- 14- Protections auditives : information , bilan

en présence de :

Alexis Labat : Directeur Général

délégués du personnel : Frédéric Béthune, Gabriella Kovacs, Fabrice Durand (délégué syndical), Marc-Antoine Degrenier (suppléant)

Sophie Platret : responsable de production et de diffusion

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 17.11.2022

Le procès verbal de la réunion du 17.11.2022 est approuvé à l'unanimité.

2- Concours de recrutements passés : résultats et prise de fonction

A. Labat : « Nous avons recruté mlle Mathilde Dannièr au poste de cor solo qui commencera le 31 janvier 2023. Nous avons recruté au poste de 2nd basson jouant le contrebasson m. Romain Rougé qui commencera courant mars 2023.»

3- Concours de recrutements à venir :

violons tutti ; organisation, jury ...

M.A Degrenier : « Date : le dimanche 05 février 2023, répétitions avec piano le samedi 04 février. Deux pianistes accompagnatrices : Hélène Andreozzi et Ayaka Niwano. Nous avons reçu à ce jour 22 dossiers de candidature. Constitution du jury collège employeur : Vladimir Nemptanu, Alexis Labat, Cordélia Palm et Debora Waldman. Constitution du jury collège salariés : Sophie Saint Blancat, Nicolas Paul, Gabriella Kovacs et Fabrice Durand. »

Après discussion, l'idée d'ajouter au jury une voix collégiale des musiciens est approuvée avec les précisions suivantes : Tous les musiciens seront invités à assister au concours et à apporter leur voix à condition qu'ils soient au minimum huit et soient présents pour toute la durée du concours. Le vote et le décompte des voix des musiciens présents respectera le même processus que pour le jury. Suite à cette première expérience, si le bilan est positif, cette participation collégiale sera instaurée pour tous les prochains concours.

alto 3ème soliste : organisation , date ...

A. Labat : « La date retenue est le lundi 17 avril 2023 et le libellé serait "alto troisième soliste" mais je vais vérifier les autres libellés avant confirmation.»

4- Présentation par Sophie Platret de son poste : responsabilités et actions à venir

Sophie Platret présente au CSE son parcours, ses formations et diplômes obtenus ainsi que ses expériences professionnelles et postes occupés dans le domaine culturel.

Description de son poste :

Responsable de production : gestion et responsabilité des plannings, des budgets, des contrats et logistique.

Responsable de diffusion : parcourir tout le territoire PACA, maintenir les partenariats de diffusion déjà en place et créer de nouveaux partenariats (salles et scènes conventionnées ou non, collectivités, festivals...etc).

S. Platret : « Dès mon arrivée, j'ai listé tous les équipements municipaux des communes qui pouvaient nous accueillir. J'entre en discussion avec ces partenaires potentiels en présentant nos productions symphoniques mais aussi les "petites formes" comme la musique de chambre. Je souhaiterais par exemple pouvoir doubler en Région certains concerts de votre saison "l'orchestre s'éclate en ville" en les diffusant éventuellement avec des projets de résidences. Créer ce premier contact serait le moyen de revenir ensuite en grande formation. Je travaille également sur des projets de diffusions à l'échelle nationale et internationale.»

Échange sur la Musique de Chambre :

F. Béthune : « Sans revenir sur l'historique, voici pour rappel les conditions qui encadrent le dispositif de musique de chambre "l'Orchestre s'éclate en Ville" : celui-ci repose sur une proposition artistique des musiciens. Sur la base du volontariat, les musiciens jouent avec qui ils souhaitent et proposent un programme de leur choix. Le service d'actions culturelles reçoit toutes les propositions et revient ensuite vers chaque groupe pour les questionner sur les lieux et les dates disponibles car les musiciens sont aussi libres d'accepter ou non les lieux et dates proposées. Avec toutes ces données, le service d'actions culturelles conçoit le programme de "l'Orchestre s'éclate en Ville". Autre condition : les concerts, conformément à la vocation d'action culturelle et de diffusion du dispositif ainsi qu'au souhait des musiciens, doivent être gratuits pour le public. Dans ce cadre unique et précis, il n'y a pas de rémunération supplémentaire mais un décompte en temps de travail forfaitaire de 4 services de répétitions par programme et un service par représentation. »

S. Platret : « Dans mes démarches de diffusion, mon objectif est de vendre certains programmes de musique de chambre. Nous rediscuterons alors avec vous des dispositions financières car nous ne serons plus sur un format de concerts gratuits. »

F. Durand : « Cela fait partie de l'évolution du projet dont il faut rapidement discuter car si nous sortons du cadre mis en place en confiance et acté en CSE, les conditions de réalisation et de rémunération seront différentes. »

F. Béthune : « Notre vocation première étant celle d'un Orchestre Symphonique, la présence sur le territoire de formations de musique de chambre constituées de musiciens de l'Orchestre ne peut se concevoir que comme possibilité d'accroche avant un futur engagement de l'Orchestre. »

S. Platret : « Nous réfléchissons aussi à d'autres formats artistiques possibles autour de la musique de chambre, avec un scénographe, une chanteuse, une mise en lumière... qui seraient des "productions maison" pour pouvoir aller au plus loin sur le territoire, là où la forme symphonique est plus difficile à diffuser. Ce ne serait bien évidemment pas notre mission principale, et réalisable seulement sous certaines conditions.»

5- Budget du CSE : présentation du bilan 2022 et des ASC 2023

Gabriella Kovacs, trésorière du CSE présente le bilan 2022.

Budget ASC 2022 (Activités sociales et culturelles : solde au 15/01/2023 +9 668€

-subvention 2022 : 1,25% de la masse salariale soit 35725€ (+9,8% par rapport à 2021)

-participation aux tickets restaurant : 1,40€ par ticket soit 7907€ (+16% par rapport à 2021) ce poste représente 22% du budget ASC.

-chèques vacances : 6174€ + 6706€ pour les deux semestres 2022

-noël des salariés : 46 salariés (170€ chacun) et 29 enfants (60€ chacun) soit un total de 9560€

-tickets Utopia : 200 tickets achetés à 5€ soit 1000€, 170 tickets revendus aux salariés 3,50€ soit 595€.

-cadeaux pour les retraites et les naissances : 835,70€ (170€ par événement)

-fêtes, traiteur, arbre de Noël, magicien : 2268€

-carte festival off : 4€ par carte soit un total de 186€

Budget de fonctionnement 2022 : solde au 31/01/2023 +27 504€

-subvention 2022 : 0,2% de la masse salariale soit 5716€

-abonnement annuel Tissot/questions juridiques : 741€ et frais de bureau + frais bancaires 288€

La présentation du Bilan 2022 est approuvée et validée par le CSE.

Remarque : Le poste "participation du CSE au financement des tickets restaurant" représente un poste très important, en augmentation constante bien supérieure à l'augmentation de la subvention ASC et non maîtrisable par le CSE. Une réflexion qui doit aboutir à un nouveau modèle doit être rapidement engagée afin d'alléger les dépenses du CSE et d'éviter un déséquilibre sur les prochains exercices.

A. Labat : «La situation budgétaire de l'ONAP sur l'exercice 2023 est extrêmement tendue avec un déficit prévisionnel présenté en Conseil d'Administration, mais j'espère pouvoir apporter une augmentation progressive sur deux dossiers : la valeur unitaire des tickets restaurants et le socle conventionnel de la mutuelle santé d'entreprise qui est au minimum depuis.»

Chèques Vacances 2023 : le CSE décide de reconduire l'intégralité du dispositif pour le premier semestre 2023. Le dernier avis d'imposition sera demandé à tous les salariés afin de les situer dans le tableau de modulation par tranches pour les dons en chèques vacances comme pour les abondements liés au système d'épargne.

6- Déduction Forfaitaire Spécifique (DFS) de 20% : évolution possible

A. Labat : «Depuis les nouvelles dispositions parues en avril 2021 dans le Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale (BOSS), une réflexion au niveau national est engagée autour de cet abattement de 20%, la Déduction Forfaitaire Spécifique, qui concerne certaines professions dont celle d'artistes musiciens. Les débats portent sur la sortie progressive du dispositif avec une diminution de 2% par an jusqu'à une sortie définitive en 2033 ou 2038. Pour rappel, ce dispositif concerne les cotisations patronales et salariales retraite, chômage et santé qui sont, avec la DFS, calculées sur 80% du salaire brut et non 100%. Une diminution du taux de la DFS jusqu'à une disparition programmée entraînerait une hausse des cotisations, ce qui impacterait directement

notre budget et aurait aussi pour conséquence une diminution du salaire net des musiciens qui ont choisi ce dispositif.

Autre nouveauté : l'URSSAF et le BOSS (Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale) demandent aux structures qui appliquent la DFS d'être en mesure de présenter des justificatifs fournis par les salariés concernés ; d'où la demande que nous avons faite aux musiciens de conserver leurs justificatifs de charges liées à leur activité professionnelle qu'ils devront nous transmettre en fin d'année civile. »

7- Gestion des feuilles SPEDIDAM : organisation et règles à définir

F. Durand : « La gestion des feuilles SPEDIDAM était assurée par un musicien référent. L'Orchestre en reprenant la responsabilité, nous demandons que nous soit communiqué une copie des déclarations présentes et futures. Je vous communiquerai également toutes les déclarations passées que j'ai archivées. »

8- Déprogrammation des musiciens supplémentaires : gestion contractuelle et administrative

F. Durand : « Le recrutement de musiciens supplémentaires pour la série en cours (Moody) a été fait conformément à la tablature requise mais certains ont été ensuite décommandés. Comment expliquer ce dysfonctionnement et quelles dispositions sont prises pour les musiciens concernés ? »

S. Platret : « Cet ouvrage initialement en allemand a dû être remanié pour sa version française avec un changement de prosodie qui a créé un déséquilibre orchestre/voix. De ce fait, l'effectif initialement validé a dû être allégé. »

A. Labat : « Les musiciens concernés seront rappelés en priorité pour les prochaines séries.

Pour éviter ce genre d'incident, je souhaite que nous soyons d'avantage dans l'anticipation pour régler très en amont toutes les questions de nomenclature mais aussi du nombre de répétitions qui est parfois diminué par le chef en cours de série. »

F. Béthune : « Les musiciens décommandés s'étaient rendus disponibles pour cette série de 10 jours en refusant certainement d'autres engagements. Je pense qu'il serait plus correct de leur proposer le choix entre être payés pour la série prévue ou être engagés pour une prochaine série. »

9- Horaires de travail pour les services de répétition : réflexion

Les travaux à l'origine de cette question étant repoussés, le CSE échange sur l'opportunité de poursuivre ou non cette réflexion.

10- Présentation de la saison estivale

Alexis Labat présente rapidement la saison estivale encore en construction : début juillet concert à Saze, puis ciné concert aux Chorégies d'Orange, Festival Metis à Saint-Ouen, concert de musique électro à Apt avec Thylacine, Kile Eastwood aux Chorégies d'Orange, La Roque d'Anthéron et "Nuits Musicales" d'Uzes avec Célia Oneto Bensaid, Duos de Rossini Deshayes/Haidan aux Taillades et dernier concert le 31 juillet au théâtre antique de Vaison la Romaine.

11- Panneau syndical : demande d'installation

Les panneaux restants seront installés : le panneau du CSE sera dans l'escalier conduisant à la salle de répétition, le panneau syndical dans le hall. La régie conservera la clé des panneaux d'information.

12- Tenues vestimentaires en concert : règlement et information : L'information est systématiquement donnée dans chaque feuille de route. Rappel : Pour les Opéras : tenue noire toute l'année. Pour les concerts symphoniques, hommes : costume noir, chemise blanche, nœud noir, chaussures noires.

13- Victoires de la Musique 2023 : réflexion

Debora Waldman sera la cheffe invitée pour la cérémonie des Victoires de la Musique Classique. Le CSE exprime qu'il est dommage qu'étant Directrice Musicale de l'ONAP, ce ne soit pas notre Orchestre qui joue cette année pour cet événement à la place de l'orchestre de Dijon qui n'est ni national, ni orchestre permanent. Certaines œuvres nécessitant un effectif important, il aurait été judicieux d'imaginer pour cette soirée une réunion des deux formations.

A. Labat : « Debora Waldman a été nommée cheffe associée de l'Opéra de Dijon. La politique des Victoires de la Musique est de tourner en Régions et pour cette année, c'est la ville de Dijon qui a été choisie. J'ai demandé aux organisateurs que Debora Waldman soit toujours présentée comme Directrice Musicale de l'Orchestre National Avignon Provence. »

questions diverses :

-Projets audiovisuels :

S. Platret : « Projet de captation du concert "tradition romantique" avec R. Capuçon pour une diffusion dans les hôpitaux d'Aix en Provence. Cette action auprès des publics empêchés sera portée par les équipes du GTP. Une seconde équipe son -de Nomadplay- sera présente pour un enregistrement audio de deux œuvres du programme : ouverture "la Belle Mélusine" et 3ème symphonie de Louise Farrenc. »

A. Labat : « Suite à cette expérience, nous allons étudier la possibilité de reproduire ce système dans les hôpitaux et EHPAD du Grand Avignon. Notre prochain enregistrement en avril 2023 avec Celia Oneto Bensaïd (1er cto de Jaëll et 1er cto de Listz sera sur le label NoMadMusic et sur l'application NomadPlay.

-choix des musiciens supplémentaires

G. Kovacs : « Est ce que l'Orchestre donne une priorité aux intermittents dans le choix des supplémentaires ? »

A. Labat : « J'ai demandé à Marc-Antoine d'appeler les musiciens en respectant les listes fournies par tous les chefs de pupitre. Je souhaite aussi profiter des concours actuels pour intégrer dans nos listes les candidats finalistes qui seront appelés en priorité, surtout s'ils sont dans la région. Je souhaite aussi que soient plutôt privilégiés les intermittents sur la base des listes qui doivent être réactualisées et communiquées à Marc-Antoine. L'engagement de musiciens en déjà poste n'est possible que sur des postes de solistes. L'engagement de musiciens-ennes retraités-ées sera tout à fait exceptionnel. »

-déplacements Neuchâtel et Lyon en avril 2023

Après présentation par S. Platret des options possibles et analyse par le CSE des nombreux paramètres, avantages et inconvénients : risque de l'option train avec deux changements, fatigue, confort, durée du voyage...etc..., le CSE accepte la proposition de la direction pour un déplacement à **Neuchâtel** en bus le samedi 01 avril avec un bus grand confort et une arrivée à l'hôtel vers 16h30 pour pouvoir se reposer du voyage avant la générale prévue à 20h00. Concert le dimanche 02 avril à 17h00. Le retour se ferait en bus le lundi 03 avril, arrivée vers 17h00.

Lyon : mardi 04 avril : aller-retour en TGV et concert dans la journée.

-modification de planning : L'Opéra souhaite avancer l'horaire de la pré-générale et générale de "Samson et Dalila" pour diminuer la fatigue des nombreux enfants et personnes handicapées qui participent au spectacle. Après débat, le CSE accepte l'option d'avancer ces deux services à 19h00.

14- Questions SSCT : Protections auditives. **A. Labat** : « L'information sera envoyée à tous les musiciens. Des mesures acoustiques seront prises prochainement dans votre salle de répétitions. »